



Bulletin d'adhésion au contrat groupe BFR/41384 souscrit par la
Fédération Française de Shiatsu Equin et Animalier FFSEA
Pour le compte de ses adhérents.

Responsabilité Civile Professionnelle,
Responsabilité Civile Exploitation,
Protection Juridique Professionnelle

Conditions d'adhésion au contrat groupe :

- **Etre membre de la Fédération Française de Shiatsu Equin et Animalier FFSEA**
- Justifier d'une formation pour chacune des activités exercées
- Ne pas avoir eu de sinistre ou de réclamation au cours des cinq dernières années, ni avoir connaissance d'un événement susceptible de mettre en jeu sa responsabilité civile ou pénale
- Ne pas avoir été titulaire d'un contrat d'assurance de même nature ayant fait l'objet de la part du précédant assureur, d'une résiliation pour sinistre au cours des 12 derniers mois

Identité de l'assuré

Nom : * _____ **Prénom :** * _____

Adresse professionnelle :

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ **Email :** _____

Statut : Libéral SIRET : _____ APE : _____

Date d'Effet souhaitées des garanties :..... :..... :.....

L'assureur :

- pour la RC Syndicat Beazley 623 et 2623 du Lloyds de Londres.
- pour la protection juridique : CFDP l'Europe 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

Echéance annuelle / prise d'effet :

Le 01 du mois suivant la signature du présent bulletin d'adhésion. L'acceptation de l'**Assureur** est manifestée par l'envoi à l'adhérent d'une attestation d'assurance adressée par le cabinet ABELA.
L'échéance annuelle de la Police est fixée au 31 décembre, avec tacite reconduction.

Territorialité du contrat : Monde entier

Juridiction : Monde entier sauf USA/CANADA

Abela – SARL au capital de 47623€ - RC 404 962 334 –
Abela Siège social : 1 Avenue Georges Frier– 38500 VOIRON – Tél. : 04 76 67 92 15 Site Web – abela.fr
Courtage d'Assurance – Art. L520-1-II-1°b de C.Ass - Garantie financière et assurance de responsabilité civile
professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code Des assurances.
N°ORIAS 07 006 176 – Site Web ORIAS : orias.fr – sous contrôle de l'A.C.P.R.
(Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue Taibout – 75009 PARIS



En cas de résiliation du contrat-cadre souscrit par le FFSEA :
Aucune nouvelle adhésion ne sera souscrite à compter de la date de résiliation.
Les contrats en cours avec les assurés seront résiliés par l'assureur, dans les conditions stipulés à la Police, à l'échéance annuelle suivant la date de résiliation du contrat-cadre.

Tableaux des garanties en annexe

Activité Assurée :

Activité(s) exercée(s) :

- Shiatsu Animalier (activité principale)
- **Détail des activités assurés sur le site amavie.org (maximum 10)**
- **Toute activité non listée ne sera pas garantie**

Déclaration de sinistre :

Les sinistres devront être déclarés, conformément aux termes de la police à : Beazley solutions Ltd – 124 Boulevard Haussmann – 75008 Paris ou rcpro.sinistre@beazley.fr pour la partie RC et à Abela pour la protection juridique.

Procédure contentieuses :

Personnes à qui devront être signifiés les actes judiciaires en cas de procédure contentieuse engagée à l'encontre de l'assureur : LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S DE LONDRES, pris en la personne de leur mandataire général pour les opérations en France LLOYD'S France SAS 8, rue du Lamennais – 75008 PARIS

Cotisations :

| |
|--|
| RC EXPLOITATION PROFESSIONNELLE ET PROTECTION JURIDIQUE |
|--|

Tarifs :

| | RC Exploitation RC Professionnelle | PJ professionnelle | TOTAL |
|---------------|---|-------------------------------|--------------|
| Tarifs | 50 € | 35 € | 85 € |

Cotisation : (Tout mois commencé est dû) : $(85 / 12) \times \text{nombre de mois d'adhésion} =$

Montant de prime TTC au prorata temporis, due à la souscription au titre de la première période d'assurance (échéance au 1^{er} janvier) :

Paiement de la Cotisation :

La cotisation est réglable en un seul fractionnement par chèque à l'ordre du FFSEA qui sera en charge de faire parvenir les fonds ABELA. A défaut de règlement de la cotisation annuelle les garanties ne pourront être accordées.

Déclaration du signataire :

Le signataire déclare :

- Justifier d'une formation pour chacune des activités exercées.
- Ne pas avoir eu de sinistre ou de réclamation au cours des 5 dernières années, ni avoir connaissance d'un événement susceptible de mettre en jeu sa responsabilité civile ou pénale.
- Ne pas avoir été titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet de la part du précédent assureur d'une résiliation pour sinistre au cours des 12 derniers mois.
- Que les renseignements fournis au sein de ce document sont exacts et qu'il n'a omis ou supprimés aucune information. En cas de déclaration inexacte et intentionnelle changeant l'objet du risque ou

Abela – SARL au capital de 47623€ - RC 404 962 334 –
Abela Siège social : 1 Avenue Georges Frier– 38500 VOIRON – Tél. : 04 76 67 92 15 Site Web – abela.fr
Courtage d'Assurance – Art. L520-1-II-1°b de C.Ass - Garantie financière et assurance de responsabilité civile
professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code Des assurances.
N°ORIAS 07 006 176 – Site Web ORIAS : orias.fr – sous contrôle de l'A.C.P.R.
(Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue Taibout – 75009 PARIS



diminuant l'opinion que l'assureur à pu s'en faire, les dispositions prévues à l'article L 113-8 du code des assurances seront appliquées.

- Avoir préalablement pris connaissance auprès du FFSEA des Conditions Générales (MBFRCG1.0), des conditions Spéciales Responsabilités Civile Professionnelle Esthétique/ Bien-être (MBFRRC1.0) et l'annexe 1 fiche d'information relative au fonctionnement de la garantie responsabilité civile dans le temps, des Conditions Spéciales Responsabilité Civile Exploitation / Employeur (MBFRRC1.0).

Le _____ à _____

LU ET APPROUVE

Signature de l'Adhérent :

***Les garanties du contrat sont annexées au bulletin d'adhésion.
Une attestation vous sera adressée par courriel.***